

Documents demandés—Suite.

échangées entre tous fonctionnaires, concernant adjudication de contrats pour approvisionnement de la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896, 1540, 1714, 3401.

Gouvernement des Territoires, rapport établissant montant payé pour le, de 1889 à 1899, 1986.

Copie de l'arrêté ministériel en vertu duquel a été émise la commission royale au sujet de l'expédition et du transport des céréales, copie de la commission, et aussi de la lettre du Ministère de l'Intérieur annonçant la nomination de la commission à feu le juge Senkler, président de la dite commission, 2183.

Copie de toutes lettres et des mémoires adressés par le conseil de ville de la Mâchoire de l'Original au gouvernement ou au département de l'Intérieur au sujet du site de la dite ville et de certains lots de terrain que certaines personnes prétendent être exemptés de taxes, et copies des réponses faites, 2184.

1. Copie de toute correspondance échangée entre aucuns membre ou membres de l'exécutif des Territoires du Nord-Ouest ou aucuns membre ou membres du conseil législatif ou de l'Assemblée législative, et aucuns membre ou membres du gouvernement fédéral concernant le montant de la subvention votée pour assurer le fonctionnement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années.

2. Aussi, copie de tous mémoires adressés par le Conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au gouverneur général en conseil au sujet de la dite subvention, 3435.

1. Copie de toute correspondance échangée entre le Ministère de l'Intérieur, ou aucuns des fonctionnaires de son ministère, et toute personne dans des Territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba au sujet du fonctionnement de l'Acte passé en 1899, concernant les garanties de la dette pour grains de semence.

2. Copie, surtout, de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de homestead pour ses lettres patentes, laquelle demande aurait pu être refusée en alléguant que le dit propriétaire s'est rendu caution de la dette pour grains de semence contractée par d'autres particuliers, et aussi copie de la demande formulée par le propriétaire de homestead et des lettres refusant de lui accorder sa demande, 4452.

Copie de toute correspondance entre aucun fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et aucun officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest au sujet de l'adjudication de contrats pour l'achat d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance échangée entre Wal-

Documents demandés—Suite.

ter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina, 4453.

M. Davis :

Etat indiquant les sommes payées à la compagnie dite "The Leader Co., Limited," de Régina, T. N.-O., ou à N. F. Davin, M. P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements, 313.

Copie de toutes lettres et documents toutes espèces échangés entre le département de l'Intérieur, ou aucun membre du gouvernement, et D. H. Macdowall, ex-M.P., ou aucune autre personne au sujet de la réclamation de John C. McNevin, de Kirkpatrick, Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest, en 1885, 3450.

M. Douglas :

Copie de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1889 au ministre de l'Intérieur ou à aucun officier de son département, au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons établis sur des terres dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de l'article 44 (tel qu'amendé) de l'Acte des Terres Fédérales, et copie des réponses faites aux dites lettres ; copie de toutes lettres, circulaires, annexes ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelque officier de son département à toute personne ou compagnie depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rapportant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur ; et aussi, copie de toutes annexes préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi grevées dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description ordinaire de la terre grevée, le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a prêté l'argent, le nom du cessionnaire lorsqu'il y a eu cession, et le nom du concessionnaire et la date des lettres patentes dans le cas où telles lettres ont été émises, 2743.

M. Fortin :

Copie de tous papiers, correspondance et rapports du médecin concernant le service de nuit permanent imposé à certains fonctionnaires du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Aussi, copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent de Paul pour charroyer les déchets de pierre sur le bord de la rivière des Prairies, à Saint-Vincent de Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité, 3457.

Mr. Foster :

Copie de tous rapports, arrêtés ministériels, documents et correspondance rela-